

CHARTRE DU PÔLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Préambule

Conscientes des enjeux stratégiques qui les lient et fortes d'une collaboration initiée depuis 1998 à travers le Comité des Elus de l'Estuaire, les communautés de communes et d'agglomérations souhaitent structurer cette communauté de projets en créant **le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine**.

La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales – complétée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 et la loi portant nouvelle organisation de la République du 7 août 2015 – est venue proposer ce nouvel outil de coopération qu'est le Pôle Métropolitain. Il s'agit aujourd'hui pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de mettre en œuvre des projets partagés en mobilisant cette opportunité. Celle-ci permettra aux collectivités concernées de mieux peser au sein de la nouvelle région normande et de maîtriser le processus de métropolisation en cours, en favorisant pour le territoire de vie de l'estuaire de la Seine un développement économique et social respectueux de l'environnement, et en lui donnant ainsi cohérence et visibilité.

En effet, cette double évolution la métropolisation des territoires invite à réfléchir à une échelle stratégique plus large que celles des communautés. La valorisation des ressources endogènes au territoire ne peut se faire sans prendre en compte l'imbrication des enjeux de développement des différentes communautés constituant l'Estuaire de la Seine. Les acteurs locaux souhaitent dépasser la rigidité des périmètres administratifs pour mieux développer des réponses aux changements à venir notamment en termes climatiques, énergétiques, économiques et sociaux. Il s'agit également de bâtir un projet commun soucieux de préserver la mixité urbaine et rurale.

Cette ambition est le fruit de plusieurs constats, dont le plus évident est précisément la pertinence géographique du territoire estuarien : le dynamisme industriel, portuaire et touristique de l'Estuaire, joint à la richesse de ses espaces naturels et agricoles ont rendu cette échelle de coopération incontournable. Sa place d'ouverture internationale de Paris, ville capitale et unique « Ville Monde » française confère à l'Estuaire un rôle essentiel sur le plan national. Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine répond ainsi aux enjeux de restructuration du territoire, en « prenant rang » autour d'espaces géographiquement cohérents à l'échelle régionale, nationale et internationale, et en se positionnant dans le projet « Seine Gateway » (vallée de Seine) et celui de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

Pour ce faire, les élus souhaitent mettre en œuvre des projets afin de permettre au territoire de l'Estuaire de s'affirmer comme un espace majeur des décennies à venir. Ils sont conscients que l'organisation économique du territoire doit être portée prioritairement par les dynamiques portuaire, logistique et industrielle, et ils souhaitent que les populations présentes ou à venir en soient les premières bénéficiaires par le développement d'emplois et de richesse locale.

I- Le champ d'intervention du Pôle Métropolitain de l'Estuaire

Des statuts ont été arrêtés pour délimiter le périmètre et les champs d'actions possibles du Pôle Métropolitain de l'Estuaire qui relèvent de « l'intérêt métropolitain », c'est-à-dire des actions qui doivent être menées par l'échelon estuarien lorsqu'une mise en œuvre au niveau communal ou intercommunal s'avère impossible, insuffisante ou moins pertinente.

Un plan d'actions est ensuite déterminé par le conseil métropolitain puis proposé aux instances délibérantes de chaque EPCI membre du Pôle Métropolitain qui se prononce sur l'intérêt métropolitain des actions.

Le Pôle Métropolitain a également pour mission de mener des réflexions communes, de favoriser la coordination, l'accompagnement et la promotion des actions mises en œuvre par ses membres dans les domaines définis.

Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine intervient sur les domaines suivants, en complémentarité avec les collectivités compétentes et sans leur retirer leurs prérogatives :

1- Le développement touristique

Dans le prolongement des actions menées par l'association Tourisme Seine Estuaire et poursuivies par l'ACPMES, les missions de développement touristique attribuées au Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine visent la promotion et de le renforcement de l'offre ainsi que l'amélioration de l'attractivité du territoire de l'Estuaire. Le Pôle Métropolitain s'emploiera à développer des actions en liaison avec les acteurs compétents (notamment les offices de tourisme existants) tels que :

- des actions mutualisées de veille touristique, d'observation et de développement stratégique de l'offre,
- la mise en réseau des différents offices du tourisme,
- la définition des équipements nécessaires au développement touristique de l'Estuaire,
- la diffusion de l'information à destination des visiteurs de l'estuaire
- L'amélioration de la visibilité de l'offre culturelle locale

2- Le développement économique et durable du territoire

Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire a pour objectif de contribuer au développement économique et durable de l'Estuaire, maillon essentiel de la Vallée de la Seine, en lien étroit avec les différents acteurs économiques du territoire.

Le Pôle Métropolitain aura une mission d'étude et de veille, de coordination des acteurs économiques compétents. Il aura un rôle d'animation du territoire autour de projets communs, tels que l'économie circulaire, la gestion des déchets et le développement du numérique. Il veillera à donner une visibilité aux activités exemplaires développées pour contribuer à l'attractivité économique du territoire.

Plus particulièrement, le Pôle Métropolitain soutiendra les démarches d'écologie industrielle et d'économie circulaire, structurantes pour les activités du territoire. Il s'agit d'identifier comment les ressources inexploitées ou les rebuts de certaines entreprises peuvent devenir la matière première d'autres entreprises. Dès lors, le Pôle Métropolitain reprendra les travaux de l'Association Ecologie Industrielle Estuaire dans les préconisations sont :

- soutenir le développement de nouvelles activités intégrant différents secteurs de l'économie ;
- inciter à la réduction des pressions sur l'environnement, notamment en optimisant la consommation des ressources et de l'énergie.
- Contribuer à l'organisation des circuits de vie des produits vers leur transformation en matière première, et à la réduction des pollutions à la source.

3- Le développement des infrastructures et services de transport

L'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'estuaire de la Seine s'est fortement engagée dans la démarche de la Vallée de la Seine lancée dans le cadre du projet d'aménagement du Grand Paris. De premières études sur le développement économique et l'armature métropolitaine de la vallée de la Seine ont fait émerger l'enjeu de la mobilité sur ce territoire au passé riche mais dont le développement est encore en devenir.

Si les mobilités infra territoriales quotidiennes et de loisirs doivent être améliorées, il s'agit aussi, dès maintenant, d'anticiper et de préparer l'arrivée de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN). Le dynamisme qui en résultera pour le territoire de l'Estuaire en termes économique et d'aménagement appelle la mise en place d'un maillage fin du territoire pour en diffuser les effets et accroître l'attractivité.

Dans cette perspective, le Pôle Métropolitain de l'Estuaire vise plusieurs objectifs :

- Poursuivre l'élaboration d'un schéma de mobilité pour l'Estuaire,
- Favoriser les mobilités durables sur le territoire,
- Améliorer l'information sur l'offre existante de transports en commun et réfléchir à la mise en place d'une billettique commune,
- Proposer une structuration des flux de marchandises à l'échelle de l'Estuaire,
- Contribuer à l'organisation de l'urbanisation du territoire métropolitain en fonction des réseaux de transport collectif présents et à venir, en cherchant à articuler au mieux urbanisme et transports, le rapport urbain/rural constituant un enjeu métropolitain majeur,
- Œuvrer en faveur du très haut débit, élément essentiel d'une mobilité durable.

4- Projets évènementiels

Dans le prolongement du Grenelle de l'Estuaire, le Pôle Métropolitain de l'Estuaire a pour vocation à « faire territoire », être porteur d'une identité commune, et promouvoir sa notoriété à l'échelle nationale, voire internationale. La valorisation de cette identité métropolitaine passe par le

développement et la mise en œuvre de projets évènementiels notamment dans les domaines sportifs, culturels ou environnementaux.

5- L'environnement

En parallèle à la démarche d'écologie industrielle et d'économie circulaire plaçant l'enjeu des ressources naturelles au cœur du développement économique, le Pôle Métropolitain de l'Estuaire se donne l'objectif de préserver les richesses environnementales de son territoire et de proposer aux habitants un cadre de vie sain. Cette volonté pourra notamment s'illustrer à travers :

- La valorisation de ses espaces naturels remarquables auprès des habitants et des touristes
- La promotion d'une agriculture de proximité, source de revenus supplémentaires pour les acteurs du monde agricole, productrices de denrées alimentaires de qualité.

6- La promotion de la santé

Dans son articulation avec les enjeux d'environnement et de prévention des risques, la question de la santé est apparue comme importante aux différents acteurs de l'Estuaire de la Seine. L'objectif confié au Pôle Métropolitain est d'aider les EPCI à assurer la cohérence de l'offre de soins et à consolider la démographie médicale pour offrir une prise en charge adaptée aux besoins des habitants et à leur vieillissement. Le Pôle Métropolitain pourra également proposer aux EPCI des actions visant à garantir une qualité supérieure des ressources primaires (produits alimentaires, eau et air), car ces dernières sont déterminantes d'un bon état de santé général de la population.

7- La mutualisation des connaissances

Le Pôle Métropolitain de l'Estuaire a pour but de réaliser et/ou coordonner des programmes de recherche, des études et des outils de connaissances relevant de son échelle.

II- Le fonctionnement du Pôle Métropolitain de l'Estuaire

Une structure au service des EPCI

De par la loi, le Pôle Métropolitain de l'Estuaire est une structure de syndicat mixte fermé, incluant uniquement des EPCI à fiscalité propre. Cette démarche ne vise pas à instituer un nouveau niveau de gestion *supra-communautaire*, qui viendrait concurrencer les actions menées par ses membres. Elle se présente, au contraire, comme la construction d'une instance de coordination, au service des EPCI et dans le *respect des compétences* de ces derniers. Ses domaines d'intervention sont ainsi définis de façon précise et limitative par ses statuts, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ; ils se déclinent uniquement par des actions reconnues d'intérêt métropolitain. La vocation du Pôle Métropolitain de l'Estuaire est de jeter les bases de nouveaux champs d'actions mobilisant l'ensemble des territoires intercommunaux de l'Estuaire, avec l'ambition de développer les fonctions métropolitaines propres à cette échelle.

Le conseil métropolitain, instance délibérative du Pôle Métropolitain de l'Estuaire

Le conseil métropolitain, organe délibérante du Pôle Métropolitain de l'Estuaire sera constitué des représentants des EPCI membres répartis en fonction du poids démographique de chacun de ses membres. Conformément à la loi, chacun des membres disposera d'au moins une voix délibérative. Les élus ont choisi une répartition équilibrée, permettant à chaque secteur géographique et à chaque type de territoire, urbain ou rural, d'être représenté. Ils ont également opté pour un nombre raisonnable de délégués, afin de garantir un fonctionnement le plus souple possible de l'assemblée délibérante.

Le bureau

Pour tenir compte de la place des pays dans la construction estuarienne, il est proposé que chaque pays de l'Estuaire soit représenté au bureau par un vice-président.

Les règles d'entrée et de sortie du Pôle Métropolitain de l'Estuaire

L'adhésion et le retrait du Pôle Métropolitain requièrent règlementairement l'unanimité de ses membres. Par cette Charte il est admis par les membres du Pôle Métropolitain qu'il ne sera pas fait obstacle à l'entrée ou au retrait d'un membre qui en ferait la demande.

Les partenaires associés

De par son statut de syndicat mixte fermé, seuls les EPCI peuvent être membres de droit du Pôle Métropolitain de l'Estuaire. Cependant, les élus estiment que les spécificités du territoire (économique, portuaire, environnementale...) rendent indispensable l'association des acteurs en prise avec les enjeux soulevés par les adhérents au Pôle. C'est pourquoi le Pôle Métropolitain de l'Estuaire travaillera dans un étroit partenariat, au sein d'un **comité stratégique**, avec :

- Les Chambres consulaires : chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture et des métiers présentes sur le territoire
- Les Grands Ports Maritimes du Havre, de Rouen et HAROPA (GIE inter portuaire Paris-Rouen-Le Havre),
- Les pays d'Auge, pays des Hautes Falaises et pays Risle Estuaire,
- La Fédération des Conseils de Développement de l'Estuaire,
- Les agences de développement économique du territoire,
- Ainsi qu'à leur demande :
 - o les partenaires institutionnels que sont le conseil régional de Normandie, les conseils départementaux de l'Eure, du Calvados et de Seine Maritime,
 - o Les syndicats mixtes de SCOT inscrits dans le périmètre.

Ce partenariat s'exprimera, de plus, par la participation de ces acteurs aux groupes de travail sur accord des présidents de ces derniers et par la mise en place de conventions bilatérales ou multilatérales.

Le financement du Pôle Métropolitain de l'Estuaire

Les dépenses du Pôle Métropolitain sont financées par les contributions de ses membres. La clé de répartition des contributions sera fonction du poids démographique et du potentiel fiscal de chacun de ses membres. Cette clé de répartition respecte ainsi la capacité de contribution de chacun des EPCI.

Le financement des projets portés par le Pôle Métropolitain de l'Estuaire pourra faire l'objet de conventionnement avec l'ensemble des partenaires.

La durée de vie du Pôle Métropolitain

Les statuts fixent la durée d'existence du Pôle Métropolitain à 10 ans. Il s'agit dans cette Charte d'adopter le principe d'une réunion des membres trois ans avant l'expiration de cette période, afin de décider des modalités de prolongation du Pôle Métropolitain de l'Estuaire.